

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 janvier 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, maire

Nombre de membres en exercice : 23

Etaient présents : ETIENNE Robert - JEANNE Alain - MOUTIER Gérard - REYMOND Andrée - GARNIER Martine - VALBON François - SEMIOND Gérard - SEMIOND Philippe - GRANET Alice - PAUL Jean-Lin - MOUGIN Rémi - CRUMIERE François - CLERET DE LANGAVANT Maixent - DE CLINCHAMPS Patrice

Absents excusés : DUSSOL Mélanie - PRAT Eric - CARPENTIER Sandrine - SIAD Franck

Procurations : SEMIOND Elodie à CONREAUX Jean - BROUMAULT Olivier à GRANET Alice - CLOUET Jean-Michel à REYMOND Andrée - MOULINOUX Philippe à DE CLINCHAMPS Patrice

Monsieur JEANNE Alain a été nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Les délibérations mentionnées ci-dessous sont consultables en mairie de Vallouise-Pelvoux

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises par le maire par délégations du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions prises par délégation.

Monsieur le maire propose de rajouter quatre délibérations à l'ordre du jour, relatives à la réalisation d'un échange foncier avec monsieur Jean-Claude HOTTERBECK, à l'attribution d'un marché public portant sur l'acquisition d'un enneigeur pour le domaine nordique, à l'attribution d'une subvention à l'Association Syndicale Autorisée du Béal Neuf et à la réalisation d'un échange foncier avec madame Geneviève ENGILBERGE.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Délibérations

Délibération n°1 : Signature d'une convention avec le service d'aide à l'archivage et mise à disposition de personnel avec le centre de Gestion FPT des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire expose que l'administration communale génère un volume d'archives conséquent, les dispositions législatives et réglementaires imposant en effet la conservation d'un grand nombre de documents, et ce pendant plusieurs années voire plusieurs décennies. Il en résulte un phénomène d'accumulation, qui conduit aujourd'hui les services administratifs à être confrontés à un problème de stockage des archives communales.

Monsieur le maire indique qu'il est donc nécessaire de procéder à un classement et à une élimination des archives existantes, travail long, fastidieux et nécessitant des compétences particulières, les interventions sur les archives étant régies par des dispositions réglementaires spécifiques.

Monsieur le maire propose donc au conseil de l'autoriser à signer une convention par laquelle la commune confie le soin au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes la mission de classement de ses archives.

Délibération adoptée par 1 voix contre (MOUGIN Rémi) et dix-huit voix pour

Délibération n°2 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif échelle C1 et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Monsieur le maire expose que le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a reçu un avis favorable pour un agent lors de la commission administrative paritaire du 22 décembre 2017.

Monsieur le maire propose en conséquence au conseil :

- la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire;

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°3 : Suppression de deux postes d'adjoints techniques échelle C1 et création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe

Monsieur le maire expose que le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe a reçu un avis favorable pour deux agents lors de la commission administrative paritaire du 22 décembre 2017.

Monsieur le maire propose en conséquence au conseil :

- la création de deux emplois d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- la suppression de deux emplois d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire;

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°4 : Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif au remplacement du téléski de la Crête

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°1 en date du 3 août 2017, le Conseil l'a autorisé à signer un marché de maîtrise d'œuvre portant sur le remplacement du téléski de la Crête par un téléskiège.

Monsieur le maire expose que l'article 7 du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le bureau d'études MTC impose un délai de règlement trop important, notamment concernant le versement du 2^{ème} acompte de la mission.

En conséquence, monsieur le maire soumet au conseil une proposition d'avenant au contrat initial, permettant d'introduire une plus grande souplesse dans les modalités de règlement des prestations réalisées.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°5 : Validation de la liste des commissaires titulaires et suppléants siégeant à la Commission Communale des impôts directs

Monsieur le maire expose que les services de la Direction Départementale des Finances Publiques demandent au conseil de bien vouloir délibérer, afin de valider la liste des 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le maire propose donc au conseil de délibérer afin de valider cette liste.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°6 : Signature d'une convention cadre de partenariat avec le CNFPT pour l'année 2018

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, les communes historiques de Vallouise et Pelvoux reconduisaient chaque année une convention cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale afin de permettre, le cas échéant, le financement des actions de formation individuelles ou collectives ne rentrant pas dans le champ des formations couvertes par la cotisation.

Cette convention n'engage pas financièrement la collectivité, mais précise le cadre d'une éventuelle commande relative à une ou plusieurs formations payantes.

Monsieur le maire propose donc au Conseil de reconduire cette convention pour l'année 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°7 : Règlement de dépenses d'investissement sur les budgets primitifs M 14 et M 43 pour l'exercice 2018

En application de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2018, comme suit :

Sur le budget général de la commune M 14 : Six factures représentant un montant total de 14 812.85 € TTC à imputer sur le Budget primitif pour l'exercice 2018.

Sur le budget annexe des remontées mécaniques M 43 : Six factures représentant un montant total de 33 237.75 € HT à imputer sur le Budget primitif pour l'exercice 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°8 : Demande de subventions pour le remplacement du télésiège de la Crête

Monsieur le maire expose que le téléski de La Crête permettant d'accéder au sommet du domaine skiable date de 1982 et représente un frein commercial à l'accès du haut du domaine, celui-ci étant l'un des principaux atouts de notre domaine skiable.

Le remplacement de cet appareil par un téléporté à pinces fixes permettra d'amener la quasi-totalité de la clientèle au sommet de la station, l'une des pistes desservies pouvant être adoucie lors de travaux de piste.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil de profiter de l'opportunité offerte par les financements actuels pour solliciter des subventions portant sur le remplacement du téléski de la Crête par un télésiège 4 places à pinces fixes, sur la base du plan de financement suivant :

Remplacement du téléski de la Crête			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Montant des travaux	3 007 842.51 €	Région SUD - PACA Stations de demain	580 000 €
		Département des Hautes-Alpes Contrat stations	258 000 €
		Communauté de Communes du Pays des Ecrins	370 000 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE- PELVOUX	1 799 842.51 €
TOTAL HT	3 007 842.51 €	TOTAL	3 007 842.51 €

Délibération adoptée par 2 voix contre (MOUGIN Rémi – PAUL Jean-Lin), 3 abstentions (BROUMAULT olivier – GRANET Alice – ETIENNE Robert) et 14 voix pour

Délibération n°9 : Réalisation d'un échange foncier avec monsieur Jean-Claude HOTTERBECK

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur un échange avec monsieur Jean-Claude HOTTERBECK, aux conditions suivantes :

- Monsieur Jean-Claude HOTTERBECK échange à la commune la parcelle cadastrale n° E 2066 sise au lieudit « Les Ribes», d'une surface de 751m², située en zone Npe du PLU et pour l'essentiel en zone bleue B 112 du PPR ;
- En contrepartie, la commune échange à monsieur Jean-Claude HOTTERBECK la parcelle cadastrale n° D 91 sise au lieudit « La Champarie», d'une surface de 1 397 m², située en zone A du PLU et pour l'essentiel en zone bleue B 105 du PPR ;

Cet échange est réalisé au prix de référence de 5.36 € le m² pour la parcelle E 2066 appartenant à monsieur Jean-Claude HOTTERBECK, soit 4 025.36 €, et de 2.88 € le m² pour la parcelle D 91 appartenant à la commune, soit 4 023.36 €.

Monsieur le maire précise que conformément aux usages en vigueur, les frais de notaire ainsi que la souleteront à la charge de la commune, demandeur de l'échange.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°10 : Attribution d'un marché public portant sur l'acquisition d'un enneigeur pour le domaine nordique

Monsieur le maire rappelle la nécessité d'enneiger artificiellement une partie du domaine de ski nordique chaque début de saison. Les saisons précédentes, il était d'usage de louer un enneigeur, il semble plus opportun d'en acquérir un neuf ou d'occasion.

A ce titre, la commune a lancé une consultation le 5 décembre 2017 portant sur un marché public de « *Fourniture et mise en service d'un enneigeur monofluide* », neuf ou possibilité de proposer une variante pour un enneigeur d'occasion avec peu d'heures de fonctionnement.

Monsieur le maire expose qu'après analyse des offres, la commission s'est orientée vers l'acquisition d'un enneigeur d'occasion.

Pour cette option, l'entreprise SMI seule entreprise soumissionnaire a présenté pour un montant de 31 855.50 € HT (38 226.60 € TTC), auquel il convient de rajouter une option de 3 880.00 € HT soit 4 656.00 € TTC pour une supervision autonome et une vanne automatique.

Soit un montant total du marché de 35 735.50 € HT (42 882.60 € TTC)

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°11 : Attribution d'une subvention à l'Association Syndicale Autorisée du Beal Neuf

Monsieur le maire expose que l'Association Syndicale Autorisée du Beal Neuf a récemment créé un sentier thématique ouvert au public, permettant de découvrir et comprendre le fonctionnement des canaux d'irrigation. Monsieur le maire expose que cet équipement, de par son objet et finalités, s'inscrit pleinement dans le champ des sentiers et chemins de randonnée et de promenade, qui relèvent de la compétence communale.

A ce titre, il semble justifié que la commune participe au financement de cette infrastructure, en versant une subvention de 2 000 € à l'ASA du Beal Neuf.

Monsieur le maire propose donc au Conseil de délibérer sur le versement de cette subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°12 : Réalisation d'un échange foncier avec madame Geneviève ENGILBERGE

Monsieur le Maire expose au Conseil que madame Nathalie ENGILBERGE a manifesté le souhait d'acquérir le clapier communal cadastré section E n°259 sis au lieudit « Maison neuve ».

A l'issue des négociations menées entre la commune et madame Nathalie ENGILBERGE, les deux parties se sont mises d'accord sur le principe de l'échange suivant :

- Madame Geneviève ENGILBERGE, mère de madame Nathalie ENGILBERGE échange à la commune la parcelle cadastrale n° E 948 sise au lieudit « Les Escharras », d'une surface de 1 083 m², située en zones A et N du PLU et pour l'essentiel en zone rouge R 105 du PPR ;
- En contrepartie, la commune échange à madame Geneviève ENGILBERGE la parcelle cadastrale n° E 259 sise au lieudit « Maison neuve », d'une surface de 133 m², située en zone A du PLU ;

Cet échange est réalisé au prix de référence de 2 166 €, et donnera pas lieu au versement d'une solute par l'une ou l'autre des parties.

Monsieur le maire précise que conformément aux usages en vigueur, les frais de notaire seront à la charge de madame Geneviève ENGILBERGE, mère de madame Nathalie ENGILBERGE demandeuse de l'échange.

Sur ces bases, monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cet échange avec madame Geneviève ENGILBERGE.

Délibération adoptée par deux voix contre (SEMIOND Gérard – ETIENNE Robert), 9 abstentions (GRANET Alice – BROUMAULT Olivier – MOUTIER Gérard – GARNIER Martine – REYMOND Andrée – CLOUET Jean-Michel – PAUL Jean-Lin – CRUMIERE François – SEMIOND Philippe) et huit voix pour

L'ordre du jour étant épousé, monsieur le maire lève la séance à 21 heures 45